

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00111
Numéro SIREN : 662 042 555
Nom ou dénomination : PAYS DE MEAUX HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 7435

Conseil d'administration du 27 juin 2022

Extrait de procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à quinze heures.

Les administrateurs de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale dénommée Pays de Meaux Habitat se sont réunis dans la salle du conseil d'administration au siège de Pays de Meaux Habitat, boulevard des Cosmonautes à Meaux (77100), sur convocation régulière et individuelle de Monsieur le Président du Conseil d'administration, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents ou représentés

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, représentée par :

- Monsieur Artur Jorge BRAS,
- Madame Laëtitia BLAY
- Monsieur Jean PIAT
- Monsieur Saïd REZEG,
- Madame Emmanuelle VIELPEAU,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Madame Anne MCQUEEEN,

Monsieur Paul-Henri BULLOT, administrateur privé personne physique,

CDC HABITAT représentée par Madame Sandrine SURFARO

Représentants des locataires

- Monsieur Jean-Jacques MAFFLARD,
- Monsieur Alain TEXIER,

Membres de la délégation du personnel élu au Comité Social et Economique

- Monsieur Jean-Marc FABRY, représentant du personnel élu au CSE,
- Monsieur Najib SEMNI, représentant du personnel élu au CSE,
- Madame Guyslaine SILVA, représentante du personnel élue au CSE,

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Ile de France représentée par Madame Amina ROGUET, en qualité de Censeur (visioconférence),

Le Cabinet FCN, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Hervoan LE FAOU,

Absents et excusés

- Monsieur Jean-Michel MORER, représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Madame Corinne PONOT ROGER, représentante de la Ville de Meaux,
- Madame Mireille RENAULT, Représentante des locataires,
- Madame Selma BAKKALI, représentante du personnel élue au CSE,

Participants

- Monsieur Edouard PASQUELIN Pays de Meaux Habitat, Directeur Général

- Monsieur Laurent DE SOUSA Pays de Meaux Habitat, Directeur juridique
- Madame Sophie LEJEUNE Pays de Meaux Habitat, Directrice du Développement
- Monsieur Patrick RIGAUDIERE Pays de Meaux Habitat, Directeur Financier
- Monsieur Fernando RODRIGUES Pays de Meaux Habitat, Directeur de la Proximité
- Monsieur Jean-Alain JOBELIN Représentant des locataires (invité)

Président de séance	M Artur-Jorge BRAS
Scrutateur	Mme Sandrine SURFARO
Secrétaire de séance	M. Laurent DE SOUSA

Après signature du registre de présence et qu'il soit constaté que le quorum requis est atteint, Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'administration se trouve réuni pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

.../...

2.1 Constatation de la démission du Directeur Général de son mandat social

Objet Constatation de la démission du Directeur Général de son mandat social

Présentation

Par délibération du 13 novembre 2019, le Conseil d'Administration de la SEM, sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion, avait décidé :

- de nommer Monsieur Edouard PASQUELIN au poste de Directeur Général de la SEM à compter du 2 janvier 2020 pour un mandat social d'une durée de 3 ans;
- d'approuver le mandat social présenté.

Le Directeur Général a informé le Président du Conseil d'administration et les administrateurs de sa démission de son mandat social à compter du 30 juin 2022 (fin de journée). Cette information a été présentée lors de la séance du conseil d'administration du 20 mai 2022.

Il est donc demandé aux administrateurs de prendre acte de cette démission.

.../...

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Edouard PASQUELIN de son mandat social de Directeur Général de la SEM Pays de Meaux Habitat à compter du 30 juin 2022 (fin de journée - minuit) et lui donne quitus de sa gestion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

A Meaux, le 28 Juin 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Pour faire et valoir ce que de droit

Le Directeur Général, -


Edouard PASQUELIN

Conseil d'administration du 27 juin 2022

Extrait de procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à quinze heures.

Les administrateurs de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale dénommée Pays de Meaux Habitat se sont réunis dans la salle du conseil d'administration au siège de Pays de Meaux Habitat, boulevard des Cosmonautes à Meaux (77100), sur convocation régulière et individuelle de Monsieur le Président du Conseil d'administration, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents ou représentés

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, représentée par :

- Monsieur Artur Jorge BRAS,
- Madame Laëtitia BLAY
- Monsieur Jean PIAT
- Monsieur Saïd REZEG,
- Madame Emmanuelle VIELPEAU,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Madame Anne MCQUEEN,

Monsieur Paul-Henri BULLOT, administrateur privé personne physique,

CDC HABITAT représentée par Madame Sandrine SURFARO

Représentants des locataires

- Monsieur Jean-Jacques MAFFLARD,
- Monsieur Alain TEXIER,

Membres de la délégation du personnel élu au Comité Social et Economique

- Monsieur Jean-Marc FABRY, représentant du personnel élu au CSE,
- Monsieur Najib SEMNI, représentant du personnel élu au CSE,
- Madame Guyslaine SILVA, représentante du personnel élue au CSE,

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Ile de France représentée par Madame Amina ROGUET, en qualité de Censeur (visioconférence),

Le Cabinet FCN, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Hervoan LE FAOU,

Absents et excusés

- Monsieur Jean-Michel MORER, représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Madame Corinne PONOT ROGER, représentante de la Ville de Meaux,
- Madame Mireille RENAULT, Représentante des locataires,
- Madame Selma BAKKALI, représentante du personnel élue au CSE,

Participants

- Monsieur Edouard PASQUELIN Pays de Meaux Habitat, Directeur Général

- Monsieur Laurent DE SOUSA Pays de Meaux Habitat, Directeur juridique
- Madame Sophie LEJEUNE Pays de Meaux Habitat, Directrice du Développement
- Monsieur Patrick RIGAUDIERE Pays de Meaux Habitat, Directeur Financier
- Monsieur Fernando RODRIGUES Pays de Meaux Habitat, Directeur de la Proximité
- Monsieur Jean-Alain JOBELIN Représentant des locataires (invité)

Président de séance	M Artur-Jorge BRAS
Scrutateur	Mme Sandrine SURFARO
Secrétaire de séance	M. Laurent DE SOUSA

Après signature du registre de présence et qu'il soit constaté que le quorum requis est atteint, Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'administration se trouve réuni pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

.../...

2.3 Nomination d'une Directrice Générale par intérim et approbation de son mandat social

Objet Nomination d'une Directrice Générale et approbation de son mandat social

Présentation

Par délibération du 13 novembre 2019, le Conseil d'Administration de la SEM, sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion, avait décidé de nommer Monsieur Edouard PASQUELIN au poste de Directeur Général de la SEM à compter du 2 janvier 2020 pour un mandat social d'une durée de 3 ans et d'approuver le mandat social présenté.

Le Directeur Général a informé le Président du Conseil d'administration et les administrateurs de sa démission de son mandat social à compter du 30 juin 2022. Cette information a été présentée lors de la séance du conseil d'administration du 20 mai 2022 et il a été demandé aux administrateurs de prendre acte de cette démission lors de la séance du 27 juin 2022.

La procédure de recrutement a été lancée pour le remplacement du Directeur Général auprès d'un cabinet de recrutement spécialisé, QUADRA CONSULTANTS.

Dans l'attente du recrutement d'un nouveau Directeur Général, il est proposé d'une part de désigner une Directrice Générale pour assurer la continuité des activités de la SEM et d'autre part de préciser les conditions d'exercice des missions de Direction Générale.

1/ Nomination d'une Directrice Générale

Pour rappel, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. Les actes du Directeur Général engagent la société, même s'ils ne relèvent pas de l'objet social, à moins que le tiers ne sache que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne puisse l'ignorer compte tenu des circonstances (étant précisé que la seule publication des statuts ne suffit pas à constituer cette preuve). Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers (article L 225-56 du code de commerce).

La durée de la fonction de Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

La limite d'âge des Directeurs Généraux est de 65 ans sauf disposition statutaire contraire. L'article 24 des statuts de la SAEM se réfère à l'âge limite du Président à savoir 70 ans.

En concertation avec la Ville de Meaux, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Caisse des Dépôts et Consignations et CDC HABITAT, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de nommer Madame Sophie LEJEUNE, actuellement Directrice du Développement, au poste de Directrice Générale de la SEM Pays de Meaux Habitat à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022. Son mandat pourra prendre fin avant cette date en fonction de l'avancement du recrutement du nouveau Directeur Général.

Madame Sophie LEJEUNE conserverait ses fonctions techniques principales liées au poste de Directrice du Développement qu'elle occupe depuis le 1^{er} septembre 2008 et assurerait la Direction Générale de la société durant la phase de recrutement d'un nouveau Directeur Général.

Au sein de la Direction du Développement, Madame LEJEUNE encadre une équipe de 7 collaborateurs et participe techniquement et opérationnellement aux activités suivantes :

- activités « pôle maîtrise d'ouvrage » : réalisation d'opérations d'aménagement, construction de logements sociaux et/ou acquisition de logements en VEFA, opérations de réhabilitation, opérations de démolition, opérations NPNRU ...
- activités « pôle immobilier » : instruction des questions foncières, vente de logements, commercialisation des projets d'accession et de charges foncières, mise en location de locaux commerciaux et professionnels...

2/ Mandat social de la Directrice Générale

Madame Sophie LEJEUNE conservant ses fonctions techniques principales liées à son poste de Directrice du Développement bénéficiera d'un cumul contrat de travail - mandat social. Ainsi, elle conserverait donc tous les éléments liés à son contrat de travail (rémunérations, congés, jours de repos, régime prévoyance et frais de santé, intéressement, participation etc...).

Le mandat social serait effectué dans les conditions suivantes :

1/ Rémunération versée à Madame Sophie LEJEUNE en qualité de mandataire social

Le mandat social sera exercé moyennant une rémunération mensuelle d'un montant de 500 euros brut étant précisé que la Société supportera les charges patronales correspondantes.

Régime social des rémunérations versées

Il est précisé que les rémunérations versées à Madame Sophie LEJEUNE en sa qualité de Directrice Générale mandataire social d'une Société Anonyme supportent les mêmes charges sociales que celles supportées par un cadre dirigeant salarié de l'entreprise, à l'exception des cotisations Pôle Emploi, les mandataires sociaux ne bénéficiant pas des prestations du régime d'assurance chômage.

2/ Bénéfice des contrats retraite en qualité de mandataire social

Il est rappelé que Madame Sophie LEJEUNE cotisera aux régimes obligatoires AGIRC et ARRCO

3/ Prévoyance et santé en qualité de mandataire social - sans objet

4/ Intéressement et participation en qualité de mandataire social – Sans objet

5/ Assurance Perte d'Emploi du Dirigeant (convention réglementée)- Sans objet

6/ Indemnité de perte de mandat (convention réglementée) – Sans objet

7/ Autres avantages en qualité de mandataire social

Il est bien entendu rappelé que la Directrice Générale pourra bénéficier du remboursement des frais engagés pour le compte et dans l'intérêt de la Société sur justificatifs après accord du Président du Conseil d'administration.

8/ Assurance responsabilité civile (convention réglementée)

La Société a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile des Dirigeants auprès de la société AIG (titulaire du contrat à ce jour) dont elle entend faire bénéficier la Directrice Générale afin de couvrir les conséquences financières des actions en responsabilité civile engagées, la prise en charge des éventuelles condamnations pécuniaires, et frais de défense civile et pénale en cas de mise en jeu de leur responsabilité civile.

9/ Déclarations de situation de patrimoine et déclaration d'intérêts

En qualité de Directrice Générale d'une SEM (Entreprise Publique locale), Madame Sophie LEJEUNE est soumise à une obligation de déclaration de situation patrimoniale et de déclaration d'intérêts qu'elle doit remplir dans les deux mois de sa nomination puis à la fin de ses fonctions, conformément aux dispositions de la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique modifié par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022. Toutefois, cette obligation de déclaration n'est pas exigée lorsque la personne concernée a quitté les fonctions au titre desquelles une déclaration doit être établie avant l'expiration du délai de deux mois qui suit son entrée en fonction (article 11 I de la loi susvisée).

10/ Modalités d'exécution de la fonction de Direction générale

La Directrice Générale rendra compte de l'activité de la société au conseil d'administration. Toutefois, cette nomination ayant pour objet d'assurer le fonctionnement de la société durant la phase de recrutement d'un nouveau Directeur Général, la Directrice Générale fera également des points réguliers avec le Président de la société et lui rendra compte de l'exercice des missions liées à la Direction Générale.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- de nommer Madame Sophie LEJEUNE, Directrice du Développement, au poste de Directrice Générale de la SEM Pays de Meaux Habitat à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022 en remplacement de Monsieur Edouard PASQUELIN, Directeur Général démissionnaire,

- d'approuver le mandat social présenté, à savoir :

1/ Rémunération versée à Madame Sophie LEJEUNE en qualité de mandataire social

Le mandat social sera exercé moyennant une rémunération mensuelle d'un montant de 500 euros brut étant précisé que la Société supportera les charges patronales correspondantes.

Régime social des rémunérations versées

Il est précisé que les rémunérations versées à Madame Sophie LEJEUNE en sa qualité de Directrice Générale mandataire social d'une Société Anonyme supportent les mêmes charges sociales que celles supportées par un cadre dirigeant salarié de l'entreprise, à l'exception des cotisations Pôle Emploi, les mandataires sociaux ne bénéficiant pas des prestations du régime d'assurance chômage.

2/ Bénéfice des contrats retraite en qualité de mandataire social

Il est rappelé que Madame Sophie LEJEUNE cotisera aux régimes obligatoires AGIRC et ARRCO

3/ Prévoyance et santé en qualité de mandataire social - sans objet

4/ Intéressement et participation en qualité de mandataire social – Sans objet

5/ Assurance Perte d'Emploi du Dirigeant (convention réglementée)- Sans objet

6/ Indemnité de perte de mandat (convention réglementée) – Sans objet

7/ Autres avantages en qualité de mandataire social

Il est bien entendu rappelé que la Directrice Générale pourra bénéficier du remboursement des frais engagés pour le compte et dans l'intérêt de la Société sur justificatifs après accord du Président du Conseil d'administration.

8/ Assurance responsabilité civile (convention réglementée)

La Société a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile des Dirigeants auprès de la société AIG (titulaire du contrat à ce jour) dont elle entend faire bénéficier la Directrice Générale afin de couvrir les conséquences financières des actions en responsabilité civile engagées, la prise en charge des éventuelles condamnations pécuniaires, et frais de défense civile et pénale en cas de mise en jeu de leur responsabilité civile.

9/ Déclarations de situation de patrimoine et déclaration d'intérêts

En qualité de Directrice Générale d'une SEM (Entreprise Publique locale), Madame Sophie LEJEUNE est soumise à une obligation de déclaration de situation patrimoniale et de déclaration d'intérêts qu'elle doit remplir dans les deux mois de sa nomination puis à la fin de ses fonctions, conformément aux dispositions de la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique modifiée par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022. Toutefois, cette obligation de déclaration n'est pas exigée lorsque la personne concernée a quitté les fonctions au titre desquelles une déclaration doit être établie avant l'expiration du délai de deux mois qui suit son entrée en fonction (article 11 I de la loi susvisée).

10/ Modalités d'exécution de la fonction de Direction générale

La Directrice Générale rendra compte de l'activité de la société au conseil d'administration. Toutefois, cette nomination ayant pour objet d'assurer le fonctionnement de la société durant la phase de recrutement d'un nouveau Directeur Général, la Directrice Générale fera également des points réguliers avec le Président de la société et lui rendra compte de l'exercice des missions liées à la Direction Générale.

Madame Sophie LEJEUNE accepte la fonction de Directrice Générale, le contenu du mandat social présenté et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

A Meaux, le 28 Juin 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Pour faire et valoir ce que de droit

Le Directeur Général,


Edouard PASQUELIN